



# RAPPORT DE SUIVI DES CONSULTATIONS PUBLIQUES PAFIO (VERSION 2019)

Direction de la gestion des forêts  
de l'Abitibi-Témiscamingue  
31 janvier 2020

Québec 

**RAPPORT  
DE SUIVI DES CONSULTATIONS PUBLIQUES  
PAFIO (VERSION 2019)**

Produit le 31 janvier 2020



## Realisation

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs  
Direction de la gestion des forêts de l'Abitibi-Témiscamingue  
70, avenue Québec  
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 6R1  
Téléphone : 819 763-3388  
Télécopieur : 819 763-3216  
Courriel : [abitibi-temiscamingue@mffp.gouv.qc.ca](mailto:abitibi-temiscamingue@mffp.gouv.qc.ca)

## Collaboration

Thomas Bourbonne (UG 81)  
Luc Michaud (UG 82)  
Dominique Lévesque (UG 83)  
Valérie Pellerin (UG 84)  
Geneviève Bourgeois (UG 86)  
Marie-Eve Lacombe (DGFo)

## Diffusion

Cette publication, conçue pour une impression recto verso, est disponible en ligne uniquement à l'adresse :

<http://www.mffp.gouv.qc.ca/forets/consultation/pafi/abitibi-temiscamingue.jsp>

---

### *Remerciements*

*La Direction de la gestion des forêts de l'Abitibi-Témiscamingue tient à remercier les différents utilisateurs de la forêt qui ont participé à cette consultation du public. Votre collaboration avec les membres de notre équipe est grandement appréciée et favorise ainsi une cohabitation harmonieuse en forêt.*

---

## Table des matieres

<b>Liste des acronymes.....</b>	<b>1</b>
<b>1. Contexte .....</b>	<b>2</b>
<b>2. Objectifs de la consultation publique.....</b>	<b>2</b>
<b>3. Unités d’aménagement visées par la consultation publique .....</b>	<b>3</b>
<b>4. Principaux commentaires reçus .....</b>	<b>4</b>
4.1. Nombre d’organismes et de personnes ayant émis des commentaires .....	4
4.2. Principaux commentaires reçus .....	4
Préoccupations en lien avec la quiétude des utilisateurs.....	5
Préoccupations en lien avec les paysages esthétiques.....	9
Préoccupations en lien avec la faune terrestre exploitée.....	19
Préoccupations en lien avec la faune terrestre non exploitée.....	20
Préoccupations en lien avec la planification des chemins multiusages .....	21
Préoccupations en lien avec la construction et l’entretien des chemins multiusages .....	27
Préoccupations en lien avec le développement socio-économique.....	30
Préoccupations en lien avec l’approvisionnement forestier .....	32
Préoccupations en lien avec l’aménagement écosystémique.....	33
Préoccupations en lien avec les zones de conservation.....	35
Préoccupations en lien avec l’apport ponctuel de sédiments .....	37
Préoccupations en lien avec la communication et la participation .....	38
Autres préoccupations .....	42
<b>5. Conclusion .....</b>	<b>43</b>

## Liste des acronymes

- 🌲 AIPL : aire d'intensification de la production ligneuse
- 🌲 BMMB : bureau de mise en marché des bois
- 🌲 FSC : forest Stewardship Council (conseil de Soutien de la Forêt)
- 🌲 GPS : global Positioning System (géopositionnement par satellite)
- 🌲 LADTF : loi sur l'aménagement durable du territoire forestier
- 🌲 MFFP : ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
- 🌲 MRC : municipalité régionale de comté
- 🌲 PAFIO : plan d'aménagement forestier intégré opérationnel
- 🌲 PAFIT : plan d'aménagement forestier intégré tactique
- 🌲 PAS : plan d'aménagement spécial
- 🌲 RADF : règlement sur l'aménagement durable des forêts
- 🌲 TBE : tordeuse des bourgeons de l'épinette
- 🌲 TLGIRT : table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire
- 🌲 UA : unité d'aménagement
- 🌲 UG : unité de gestion du MFFP (bureau local)
- 🌲 ZEC : zone d'exploitation contrôlée



## 1. Contexte

En vigueur depuis le 1<sup>er</sup> avril 2013, la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (LADTF) (L.R.Q., c. A-18.1) accorde au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) la responsabilité de l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégrés opérationnels et tactiques (PAFIO et PAFIT) et des plans d'aménagement spéciaux (PAS). Elle exige également que ces plans, dont l'élaboration s'appuie sur le principe d'aménagement écosystémique, soient soumis à une consultation publique. Le MFFP a mandaté les municipalités régionales de comté (MRC) de la région pour organiser la consultation publique de ces plans.

## 2. Objectifs de la consultation publique

La consultation publique sur les PAFIO s'est tenue du 18 février au 14 mars 2019. Durant cette période, la population a été invitée à émettre ses commentaires sur les plans des unités d'aménagement gérées par la Direction de la gestion des forêts de l'Abitibi-Témiscamingue, soit 081-51, 081-52, 082-51, 083-51, 084-51, 084-62 et 086-51.

Les plans soumis à la consultation publique présentaient la planification opérationnelle de l'aménagement de la ressource forestière de la région. Plus spécifiquement, on y trouve les secteurs d'intervention potentiels modifiés ou ajoutés ainsi que la localisation potentielle des chemins et autres infrastructures à construire ou à améliorer.

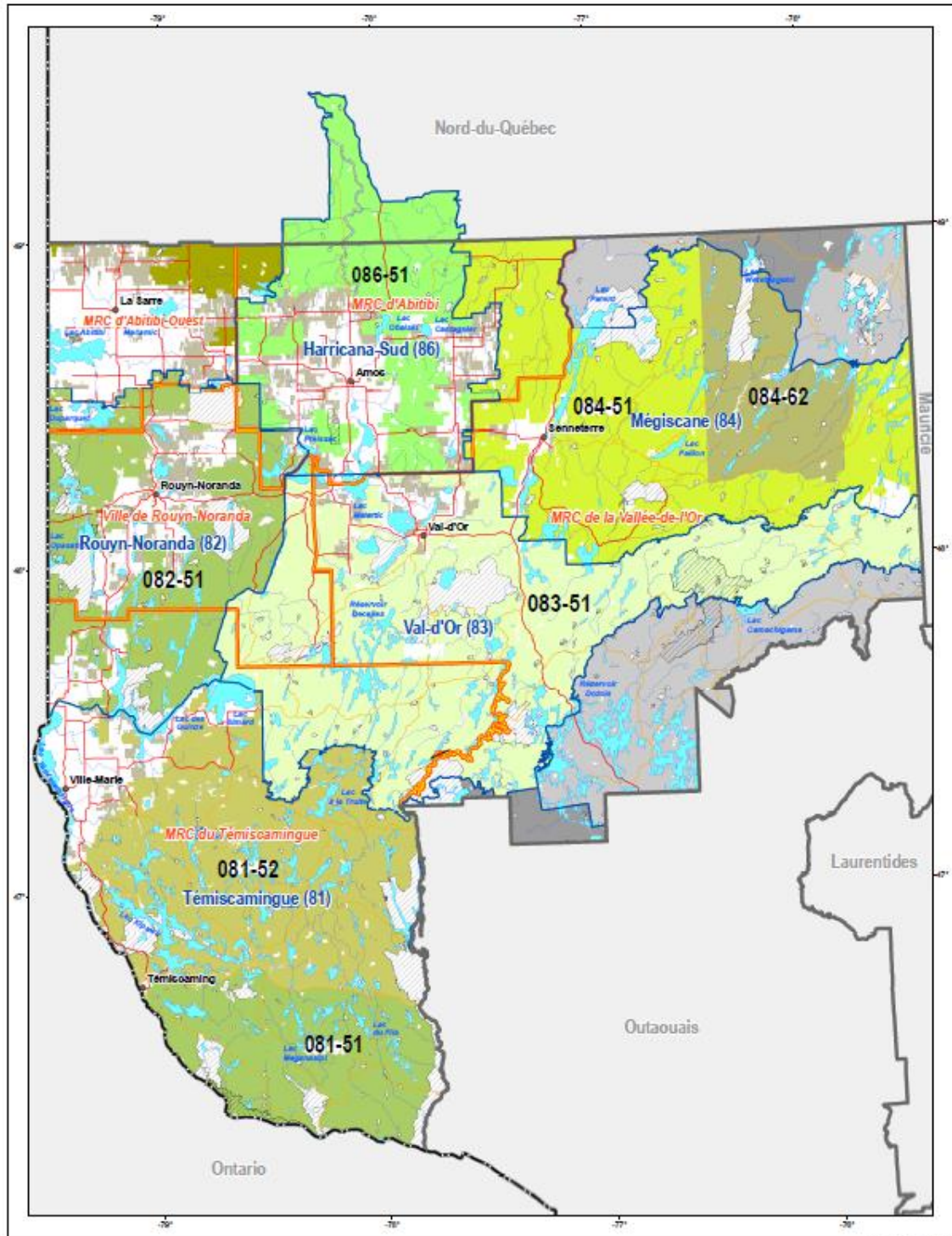
La consultation publique a pour but :

- de favoriser une meilleure compréhension de la part de la population de la gestion de la forêt publique québécoise et, plus précisément, de la planification de l'aménagement forestier;
- de permettre à la population de s'exprimer sur les plans d'aménagement forestier proposés et d'intégrer, lorsque c'est possible, les préoccupations, les valeurs et les besoins exprimés;
- de concilier les préoccupations diversifiées des nombreux utilisateurs des ressources forestières et du territoire forestier;
- d'harmoniser l'aménagement forestier avec les valeurs et les besoins de la population;
- de permettre à la direction régionale de prendre les meilleures décisions possible compte tenu des circonstances.

### 3. Unites d'aménagement visees par la consultation publique

La Direction de la gestion des forêts de l'Abitibi-Témiscamingue est responsable de la planification forestière des sept unités d'aménagement mentionnées plus haut et illustrées ci-dessous.

Unités de gestion des ressources naturelles et unités d'aménagement  
Région de l'Abitibi-Témiscamingue



## 4. Principaux commentaires reçus

### 4.1. Nombre d'organismes et de personnes ayant emis des commentaires

Dans le contexte de la consultation publique des PAFIO, les commentaires étaient émis au nom de divers organismes ou à titre personnel. Le **Tableau 1** ci-dessous indique, pour chacune des unités d'aménagement visées par la consultation, le type et le nombre de répondants. À noter qu'un répondant peut émettre un commentaire pour plus d'une unité d'aménagement.

**Tableau 1 - Nombre d'organismes et de personnes ayant emis des commentaires (par unite d'amenagement)**

CONSULTATION PUBLIQUE PAFIO 2019		
Unité d'aménagement visée	Nombre d'organismes	Nombre d'individus (à titre personnel)
081-51	8	0
081-52	7	9
082-51	5	4
083-51	4	14
084-51	1	6
084-62	1	5
086-51	2	1

### 4.2. Principaux commentaires reçus

Dans le but d'en faciliter le suivi, le MFFP a choisi de résumer chacun des commentaires reçus puis de les présenter sous forme de tableau. Cette manière d'agir facilite le repérage de l'information, tout en permettant de voir l'ensemble des préoccupations soulevées par les personnes qui ont participé à la consultation publique. Elle permet aussi de prendre connaissance, par l'intermédiaire d'un commentaire, des éléments de réponse du MFFP et ainsi d'avoir un aperçu du suivi qui sera effectué. Pour faciliter la compréhension du lecteur, sachez que les tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT) mentionnées dans ce rapport couvrent les grandes villes suivantes :

- TLGIRT 081-51 et 081-52 : Ville-Marie
- TLGIRT 082-51 : Rouyn-Noranda
- TLGIRT 083-51, 084-51 et 084-62 : Val-d'Or et Senneterre
- TLGIRT 086-51 : Amos

Par conséquent, le **Tableau 2** ci-après regroupe, par grands thèmes, les commentaires reçus et il résume l'analyse effectuée par le Ministère.

**Tableau 2 – Principaux commentaires reçus et analyse du MFFP**

<b>PREOCCUPATIONS EN LIEN AVEC LA QUIETUDE DES UTILISATEURS</b>		
<b>Commentaires</b>	<b>Territoire</b>	<b>Analyse du MFFP</b>
<p><b>Lac Beauchêne</b></p> <p>Un gestionnaire de pourvoirie à droits exclusifs est préoccupé par la période d'opération des travaux prévus sur le territoire de la pourvoirie. Le bruit est une nuisance pour les clients qui cherchent la quiétude et un environnement paisible pour pratiquer leurs activités. La qualité de l'expérience client serait fortement affectée par le bruit.</p>	081-51	<p>Les éléments préoccupant le demandeur tel le calendrier des opérations relèvent des compagnies forestières, il s'agit de l'harmonisation dite « opérationnelle ». Un processus d'harmonisation auquel participent le gestionnaire, le MFFP ainsi que la compagnie forestière concernée est actuellement en cours. Les éléments de nature opérationnelle seront abordés avec la compagnie forestière.</p>
<p><b>Lac tee</b></p> <p>Un riverain est préoccupé par le transport de bois qui pourrait avoir lieu sur le chemin du lac Tee. Ce dernier est le lieu de résidence permanente d'une vingtaine de familles en plus d'une trentaine de résidents saisonniers. Le chemin en question n'étant pas approprié pour le transport de bois résultant de l'exploitation forestière.</p>	081-52	<p>Le MFFP a informé le demandeur que le chemin concerné était un chemin municipal d'usage public. Cela dit, le transport de bois est un élément qui relève des compagnies forestières. Le MFFP a ainsi transmis la préoccupation du demandeur à la compagnie forestière concernée.</p>

<b>PREOCCUPATIONS EN LIEN AVEC LA QUIETUDE DES UTILISATEURS</b>		
<b>Commentaires</b>	<b>Territoire</b>	<b>Analyse du MFFP</b>
<p><b>Zones d'exploitation contrôlée (ZEC) Kipawa, Festubert et Capitachouane</b></p> <p>Un directeur de ZEC demande d'être informé du calendrier des opérations qui auront lieu sur le territoire de la ZEC. De plus, ce demandeur ainsi qu'une association souhaitent qu'il n'y ait pas de travaux durant la première semaine de chasse à l'orignal, à la carabine.</p>	081-52 083-51	<p>Les éléments préoccupant les demandeurs tel le calendrier des opérations relèvent des compagnies forestières, il s'agit de l'harmonisation dite « opérationnelle ». La demande a ainsi été transférée aux compagnies forestières concernées. En ce qui concerne les travaux sous la responsabilité de Rexforêt (reboisement, débroussaillage, etc.) il a déjà été convenu que ce dernier transmette le calendrier des travaux aux gestionnaires de ZEC. Par ailleurs, Rexforêt travaille également en collaboration avec les différents entrepreneurs forestiers de la région afin de terminer les travaux avant la première semaine de chasse à l'orignal à la carabine.</p>
<p><b>Réserve faunique LaVérendrye</b></p> <p>Un représentant de la réserve faunique mentionne qu'il serait préférable qu'il n'y ait pas de travaux de récolte durant la période de chasse à l'orignal et à l'ours.</p>	081-52 083-51	<p>Le MFFP a informé le demandeur que sa préoccupation a été transmise aux compagnies forestières responsables de l'harmonisation opérationnelle pour les unités d'aménagement 081-52 et 083-51.</p>

<b>PREOCCUPATIONS EN LIEN AVEC LA QUIETUDE DES UTILISATEURS</b>		
<b>Commentaires</b>	<b>Territoire</b>	<b>Analyse du MFFP</b>
<p><b>Lac aux Sables</b></p> <p>Des détenteurs de baux de villégiature et des riverains demandent à ce que les coupes forestières prévues à proximité du lac aux Sables soient réalisées en dehors de la période estivale, soit à l'automne.</p>	081-52	Les demandeurs ont été rencontrés par le MFFP et la compagnie forestière œuvrant dans le secteur concerné. Cette dernière a informé les demandeurs que les travaux seront réalisés à l'automne et à l'hiver.
<p><b>Parc national d'Aigubelle</b></p> <p>Un représentant du parc est préoccupé par le bruit et la quiétude des visiteurs, car un secteur de coupe forestière potentielle est situé à moins de 1 km du Chalet Le Monarque.</p>	082-51	Le MFFP a contacté le demandeur pour l'informer que finalement, s'agissant d'un bloc isolé, le MFFP ne prévoit pas réaliser de coupe forestière dans ce secteur à court terme. Le secteur en question sera donc retranché du prochain PAFIO.
<p>Une chasseuse est préoccupée par une coupe forestière qui serait réalisée à proximité de son abri sommaire. Comme un chemin passe tout près de celui-ci, la coupe rendrait son abri visible par tous les usagers de cette route.</p>	083-51	Le MFFP a informé la chasseuse que le territoire forestier à proximité des abris sommaires est public et qu'il n'est pas exclu des activités d'aménagement forestier. Cependant, le chemin situé devant l'abri sommaire en question est identifié comme étant un corridor routier. Ainsi, le Règlement sur l'aménagement durable des forêts (RADF) prévoit le maintien d'une lisière boisée de 30 mètres de chaque côté du chemin. Cette lisière contribuera à atténuer la visibilité de l'abri sommaire à partir du chemin.

<b>PREOCCUPATIONS EN LIEN AVEC LA QUIETUDE DES UTILISATEURS</b>		
<b>Commentaires</b>	<b>Territoire</b>	<b>Analyse du MFFP</b>
Des chasseurs demandent que le débroussaillage à effectuer près de leurs abris sommaires respectifs soit fait avant la période de la chasse à l'orignal.	084-51 084-62	Le MFFP a rencontré les demandeurs pour discuter de leur préoccupation quant aux activités de débroussaillage prévues dans les secteurs concernés. Le MFFP a mentionné que seulement 50 hectares seront traités dans ces secteurs et que les travaux seront terminés au mois de juin, donc avant la période de chasse à l'orignal. De plus, le MFFP a informé les demandeurs qu'en 2020, la majorité du feu qui a sévi dans ce secteur aura été traité.

<b>PREOCCUPATIONS EN LIEN AVEC LES PAYSAGES ESTHETIQUES</b>		
<b>Commentaires</b>	<b>Territoire</b>	<b>Analyse du MFFP</b>
<p><b>Lacs aux Sangsues, Malouin et Paul-Joncas</b></p> <p>Un gestionnaire de ZEC et un représentant de l'association des gestionnaires de ZEC en Abitibi-Témiscamingue sont préoccupés par le paysage visible à partir des lacs fréquemment utilisés par les clients de la ZEC Dumoine et d'une pourvoirie à droit non exclusif située à proximité, si des opérations forestières y sont réalisées. Cette préoccupation est également présente pour le paysage avoisinant les chalets locatifs ainsi que le chemin menant à cette pourvoirie.</p>	<p>081-51</p>	<p>Le MFFP a rencontré le représentant de l'association des gestionnaires de ZEC en Abitibi-Témiscamingue pour discuter de la préoccupation soulevée. La préoccupation a ensuite été intégrée dans les outils de planification du MFFP qui pourra prendre en compte celle-ci lorsqu'il peaufinera la planification détaillée des coupes forestières. Les secteurs près des lacs Sangsues et Malouin sont prévus autour de 2021-2022. Une seconde rencontre avec le représentant en question pourra avoir lieu par la suite pour visualiser les cartes des secteurs de coupes.</p> <p>Pour les secteurs de coupes prévues à proximité du lac Paul-Joncas, la récolte ne se fera que partiellement. La coupe partielle maintient un fort pourcentage de forêt non coupée et permet ainsi de minimiser l'impact visuel de la coupe forestière depuis le lac.</p>

<b>PREOCCUPATIONS EN LIEN AVEC LES PAYSAGES ESTHETIQUES</b>		
<b>Commentaires</b>	<b>Territoire</b>	<b>Analyse du MFFP</b>
<p><b>Lacs Six milles et Benwah</b></p> <p>Un représentant de l'association des gestionnaires de ZEC en Abitibi-Témiscamingue est préoccupé par le paysage visible à partir des lacs fréquemment utilisés par les clients de la ZEC Dumoine ainsi que les détenteurs de baux de villégiatures, suite aux opérations forestières. Une protection accrue est souhaitée.</p>	<p>081-51</p>	<p>Le MFFP a rencontré le représentant de l'association des gestionnaires de ZEC en Abitibi-Témiscamingue pour discuter de la préoccupation soulevée. Le MFFP a informé le représentant que la majorité des secteurs de coupes forestières situés le long du lac des Six milles sont prévus en coupe partielle. Ce type de coupe permet de maintenir un fort pourcentage de forêt non coupée lors des opérations. Une zone de protection supplémentaire à un endroit donné autour du lac a aussi été identifiée pour ne pas être coupée. La combinaison de ces éléments permet de minimiser l'impact visuel de la coupe forestière depuis le lac. À noter que le MFFP a également indiqué au représentant qu'une partie du secteur concerné est affecté par la maladie corticale du hêtre, ce qui requiert la coupe des arbres malades.</p> <p>Pour les secteurs de coupes prévues à proximité du lac Benwah, leur planification plus détaillée est à peaufiner au cours des prochains mois. Une autre rencontre sera organisée avec le représentant pour visualiser les cartes des secteurs de coupes.</p>

<b>PREOCCUPATIONS EN LIEN AVEC LES PAYSAGES ESTHETIQUES</b>		
<b>Commentaires</b>	<b>Territoire</b>	<b>Analyse du MFFP</b>
<p><b>Lac Dixon</b></p> <p>Un représentant de l'association des gestionnaires de ZEC en Abitibi-Témiscamingue est préoccupé par le paysage visible à proximité du lac Dixon où on retrouve un camping aménagé ainsi qu'un circuit de canot-camping sur la rivière Fildegrand. Une protection accrue est souhaitée.</p>	081-51	Le MFFP a rencontré le représentant de l'association des gestionnaires de ZEC en Abitibi-Témiscamingue pour discuter de la préoccupation soulevée. La préoccupation a ensuite été intégrée dans les outils de planification du MFFP qui pourra prendre en compte celle-ci lorsqu'il peaufinera la planification détaillée des coupes forestières qui sont prévues autour de 2020. Une seconde rencontre avec le représentant en question pourra avoir lieu par la suite pour visualiser les cartes des secteurs de coupes.
<p><b>Lac Beauchêne</b></p> <p>Un gestionnaire de pourvoirie à droits exclusifs, un représentant de l'association des pourvoiries de l'Abitibi-Témiscamingue ainsi que Tourisme Abitibi-Témiscamingue sont préoccupés par les coupes forestières prévues au sud du lac Beauchêne qui seraient visibles à partir du plan d'eau. Ils souhaitent ainsi assurer la qualité visuelle du paysage pour les utilisateurs de la pourvoirie.</p>	081-51	Un processus d'harmonisation auquel participent le gestionnaire, le MFFP ainsi que la compagnie forestière concernée est actuellement en cours depuis quelque temps. Plusieurs rencontres ont eu lieu et une sortie en forêt a également été organisée à l'été 2019 pour visiter les secteurs de coupes prévues. Des analyses paysages ont également été réalisées par le MFFP afin de cibler les secteurs visibles à partir du lac. Ces diverses rencontres ont été l'opportunité pour les différents intervenants présents d'échanger et de préciser les enjeux respectifs qui incombent à chacun. D'autres discussions sont à venir afin de voir les mesures d'harmonisation qui pourraient être convenues.

<b>PREOCCUPATIONS EN LIEN AVEC LES PAYSAGES ESTHETIQUES</b>		
<b>Commentaires</b>	<b>Territoire</b>	<b>Analyse du MFFP</b>
<p><b>Lacs Kikwissi et Pommeroy</b></p> <p>Un représentant de l'association des gestionnaires de ZEC en Abitibi-Témiscamingue informe le MFFP que les lacs Kikwissi et Pommeroy sont les plus beaux plans d'eau de la ZEC Kipawa. Le lac Pommeroy est très fréquenté par les pêcheurs et amateurs de plein air. Une protection visuelle accrue est souhaitée afin de préserver l'aspect naturel du paysage visible de ces lacs.</p>	081-52	Le MFFP a rencontré le représentant de l'association des gestionnaires de ZEC en Abitibi-Témiscamingue pour discuter de la préoccupation soulevée. La préoccupation a ensuite été intégrée dans les outils de planification du MFFP qui pourra prendre en compte celle-ci lorsqu'il peaufinera la planification détaillée des coupes forestières qui sont prévues autour de 2021 à 2023. Une seconde rencontre avec le représentant en question pourra avoir lieu par la suite pour visualiser les cartes des secteurs de coupes.
<p><b>Lac aux Sables</b></p> <p>Des détenteurs de baux de villégiature et des riverains s'inquiètent de l'impact visuel qui serait causé sur le paysage suite à des coupes forestières prévues à proximité du lac où il y a plusieurs villégiateurs et riverains qui habitent les lieux toute l'année.</p>	081-52	Les demandeurs ont été rencontrés par le MFFP et la compagnie forestière œuvrant dans le secteur concerné. Le MFFP a expliqué le contexte particulier lié à l'épidémie de tordeuse de bourgeons de l'épinette qui affecte le Témiscamingue depuis plusieurs années. Cela dit, une analyse du paysage a été effectuée par le MFFP autour du lac aux Sables et présentée aux demandeurs. Un travail de découpage avait préalablement été réalisé afin de retirer certaines superficies visibles depuis le lac. De plus, une grande portion des coupes seront réalisées par coupe partielle. La combinaison de ces modalités devrait limiter l'impact visuel des coupes pour les utilisateurs.

<b>PREOCCUPATIONS EN LIEN AVEC LES PAYSAGES ESTHETIQUES</b>		
<b>Commentaires</b>	<b>Territoire</b>	<b>Analyse du MFFP</b>
<p><b>Lacs Sairs et Goéland</b></p> <p>Un représentant de l'association des gestionnaires de ZEC en Abitibi-Témiscamingue souhaite qu'il y ait une protection accrue autour des Lacs Sairs et Goéland, lacs de pêche très fréquentés par les membres de la ZEC Restigo. Pour ce faire, le représentant propose l'intégration de coupes partielles dans les secteurs qui bordent ces lacs et certaines de leurs infrastructures. De plus, pour le lac Sairs, il souhaite voir une continuité entre les blocs de forêt résiduelle laissée dans un secteur avoisinant nommé « Square ». Pour le lac Goéland, il demande de limiter la création d'andains le long du chemin d'accès et que ce dernier soit carrossable à la fin des travaux.</p>	<p>081-52</p>	<p>Le MFFP a rencontré le représentant de l'association des gestionnaires de ZEC en Abitibi-Témiscamingue pour discuter de la préoccupation soulevée. Suite à cette rencontre, le MFFP effectuera une analyse plus détaillée pour déterminer les paysages visibles depuis le lac Sairs. Une carte de cette analyse, incluant la localisation de la forêt résiduelle, sera ensuite présentée au représentant pour le secteur concerné.</p> <p>Pour le lac Goéland, cette analyse sera réalisée par la suite, la planification détaillée n'étant pas encore effectuée. Le demandeur va également transmettre au MFFP la localisation précise du débarcadère où une protection visuelle est également demandée.</p>

<b>PREOCCUPATIONS EN LIEN AVEC LES PAYSAGES ESTHETIQUES</b>		
<b>Commentaires</b>	<b>Territoire</b>	<b>Analyse du MFFP</b>
<p><b>Lacs des six îles, des cinq milles, B. L., North et Écarté, et la rivière Saseginaga</b></p> <p>Un représentant de l'association des gestionnaires de ZEC en Abitibi-Témiscamingue est préoccupé par la présence de futures coupes à proximité de circuits de canot-camping, ce qui pourrait avoir un impact sur la qualité visuelle du paysage.</p>	081-52	Le MFFP a rencontré le représentant de l'association des gestionnaires de ZEC en Abitibi-Témiscamingue. Les analyses paysages qui ont été effectuées dans certains de ces secteurs ont été présentées au demandeur. Il fut expliqué que certains blocs visibles à partir de ces lacs furent retirés de la planification. De plus, des mesures d'harmonisation préalablement convenues avec d'autres utilisateurs de la forêt permettent de bonifier le niveau de protection de ces lacs sensibles.
<p><b>Lac Tee</b></p> <p>Un riverain du lac Tee est préoccupé par une coupe forestière planifiée sur une montagne à proximité du lac. L'aspect visuel du paysage serait affecté et ne lui permettrait plus d'avoir cette scène à l'arrière de son terrain. Il craint également la dévaluation du site.</p>	081-52	Le MFFP a informé le demandeur que de la coupe de récupération de bois affecté par la tordeuse de bourgeons de l'épinette est en cours à plusieurs endroits au Témiscamingue, dont à proximité du lac Tee. Certains secteurs ont été récoltés à cet endroit en 2018, quelques portions seront récoltées à l'hiver 2019 et suite à des analyses, d'autres secteurs ne seront finalement pas récoltés. D'ailleurs, une rencontre de suivi a eu lieu avec l'association des riverains du lac Tee au courant de l'été 2019.

<b>PREOCCUPATIONS EN LIEN AVEC LES PAYSAGES ESTHETIQUES</b>		
<b>Commentaires</b>	<b>Territoire</b>	<b>Analyse du MFFP</b>
<p>Une fédération souhaite élargir une lisière boisée le long d'une route pour la coupe forestière prévue dans le corridor routier de Duparquet. De plus, la fédération est préoccupée par le déboisement qui pourrait être effectué à proximité des sentiers de motoneiges et qui aurait un impact sur le paysage environnant. De plus, le déboisement peut causer l'apport de lame de neige importante dans les sentiers. Elle souhaite ainsi qu'une bande de 10 mètres soit exempte de passage de machinerie de chaque côté du sentier.</p>	082-51	<p>Le demandeur a été rencontré par le MFFP et les compagnies forestières œuvrant dans le secteur concerné. Suite aux discussions, il fut proposé par le MFFP de maintenir la bande régulière de 30 mètres prévue au RADF en assurant que le secteur de coupe planifié ne traverse pas le sentier en place. Ceci dans le but d'amoinrir l'exposition au vent tout en améliorant l'aspect visuel du paysage. Le MFFP va également planifier une coupe avec rétention (laisser des bouquets de bois intacts). Pour la bande dans passage de machinerie forestière, la fédération et les compagnies forestières concernées discute de la possibilité de convenir une mesure d'harmonisation opérationnelle.</p>
<p>Une municipalité est préoccupée par des coupes forestières qui auront lieu à proximité d'un secteur de villégiature, du village et le long de la route menant au village. L'aspect visuel sera grandement affecté.</p>	082-51	<p>Le MFFP a rencontré les représentants de la municipalité pour discuter de la préoccupation exprimée. Le secteur en question étant atteint par la tordeuse des bourgeons de l'épinette, la récolte de tous les arbres est de mise afin de réaliser une préparation de terrain complète par la suite, et de procéder à un reboisement avec des essences moins vulnérables à cet insecte (épinette noire, épinette blanche, pin gris).</p>

<b>PREOCCUPATIONS EN LIEN AVEC LES PAYSAGES ESTHETIQUES</b>		
<b>Commentaires</b>	<b>Territoire</b>	<b>Analyse du MFFP</b>
Un chasseur demande à ce qu'il n'y ait aucune coupe forestière autour de son abri sommaire (camp de chasse), car il considère qu'il y a une zone de 100 mètres par 100 mètres qui lui appartient.	083-51	Le MFFP a informé le demandeur que le territoire forestier à proximité des abris sommaires est public et qu'il n'est pas exclu des activités d'aménagement forestier. La consultation du public permet justement de concilier l'aménagement forestier avec les autres activités pratiquées en forêt. Le bail en question donne le privilège de construire un abri sommaire à l'intérieur d'un lieu de 100 mètres carrés, mais le lieu demeure public. Cela dit, des mesures d'harmonisation pour atténuer l'impact des coupes forestières peuvent être convenues. Le MFFP va analyser la forêt autour de l'abri sommaire concerné afin de voir si une coupe partielle ou une coupe avec rétention peut être envisagée (laisser des îlots de bois intacts).

<b>PREOCCUPATIONS EN LIEN AVEC LES PAYSAGES ESTHETIQUES</b>		
<b>Commentaires</b>	<b>Territoire</b>	<b>Analyse du MFFP</b>
<p><b>Forêt récréative</b></p> <p>Une citoyenne aimerait savoir si les coupes forestières potentiellement prévues à proximité de la Forêt récréative de Val-d'Or seront visibles des pistes de ski. Les arbres procurent aux utilisateurs une barrière contre le vent.</p>	<p>083-51</p>	<p>Le MFFP a informé la citoyenne qu'une partie de la Forêt récréative est située en territoire forestier public dont il a la responsabilité de l'aménagement. Elle n'est donc pas exclue des activités d'aménagement forestier. La consultation du public permet justement de concilier l'aménagement forestier avec les autres activités pratiquées en forêt. Dans le secteur de la Forêt récréative, il y a des peuplements de pins gris qui ont sensiblement le même âge et atteignent leur maturité. Le rajeunissement de la forêt et l'établissement de la régénération sont souhaités pour maintenir à long terme une forêt en santé tout en permettant la continuité des activités touristiques sécuritaires. Des rencontres avec la ville de Val-d'Or ont eu lieu et d'autres sont prévues afin de compléter le processus d'harmonisation pour ce secteur.</p>

<b>PREOCCUPATIONS EN LIEN AVEC LES PAYSAGES ESTHETIQUES</b>		
<b>Commentaires</b>	<b>Territoire</b>	<b>Analyse du MFFP</b>
<p><b>Lac Gueguen</b></p> <p>Des résidents souhaitent qu'il n'y ait pas de coupes forestières dans le secteur des résidences du lac Gueguen. Des sentiers pour exercer toutes sortes d'activités ont été aménagés par les citoyens. Si des coupes sont prévues, ils souhaitent le maintien d'une bande d'arbres d'au moins 30 mètres laissés autour du chemin.</p>	083-51	<p>Le MFFP a informé les demandeurs que la péninsule, qui regroupe les résidences privées ainsi que les sites de villégiature regroupés, est exclue de toute activité d'aménagement forestier. Le MFFP a également précisé que le chemin qui relie le lac Gueguen à la route 117 est identifié comme étant un corridor routier. Le RADF prévoit ainsi le maintien d'une lisière boisée de 30 mètres de chaque côté du chemin si des coupes forestières sont prévues. Pour les sentiers aménagés par les résidents, le MFFP a demandé de recevoir les tracés pour évaluer les différentes modalités possibles lors d'une planification future. Le secteur de coupe forestière concerné ne sera récolté que dans quelques années.</p>
<p><b>Réserve faunique LaVérendrye</b></p> <p>Un représentant de la réserve faunique souhaite que la qualité visuelle du paysage soit maintenue autour des lacs stratégiques de la réserve faunique.</p>	083-51	<p>Le MFFP a informé le demandeur que de la rétention (îlots de forêts) est généralement prescrite dans les blocs de coupe forestière situés à proximité des zones sensibles pour le paysage. La préoccupation sera donc prise en compte à ce moment et des cartes seront présentées au demandeur.</p>

<b>PREOCCUPATIONS EN LIEN AVEC LA FAUNE TERRESTRE EXPLOITEE</b>		
<b>Commentaires</b>	<b>Territoire</b>	<b>Analyse du MFFP</b>
<p><b>ZEC Festubert</b></p> <p>Une association souhaite voir intégrer plus de coupes partielles pour diminuer la quantité de coupe totale prévue. Cela permettrait la création d'un habitat résiduel plus intéressant pour l'orignal et serait aussi visuellement plus intéressant pour les utilisateurs qui fréquentent la ZEC.</p>	083-51	Le MFFP a informé le demandeur que des inventaires forestiers sont réalisés chaque année pour déterminer chaque traitement applicable. Pour réaliser une coupe partielle, les peuplements doivent rencontrer des caractéristiques spécifiques. Les règles de l'aménagement écosystémique (maintien d'un pourcentage de forêt de 7 mètres et plus et d'une connectivité), ont également été abordées. Ceci contribue à maintenir un habitat pour une espèce comme l'orignal (nourriture et abri).
<p>Un trappeur désire avoir un portrait à jour de la qualité de l'habitat pour la martre, dans son terrain de piégeage ainsi que celui de sa conjointe. Des coupes partielles sont également demandées à certains endroits pour maintenir un habitat de qualité pour cette espèce.</p>	084-51 084-62	Le MFFP a rencontré le trappeur pour présenter le portrait demandé. Suite à la récolte de bois planifiée, l'habitat de la martre demeure de qualité moyenne ou de passage sur les terrains en question. Des inventaires forestiers seront réalisés pour vérifier si de la coupe partielle pourrait être envisagée à certains endroits jugés importants pour le trappeur. De la coupe avec rétention pourra aussi être réalisée pour laisser des îlots de bois intacts à proximité d'un milieu riverain.

<b>PREOCCUPATIONS EN LIEN AVEC LA FAUNE TERRESTRE NON EXPLOITEE</b>		
<b>Commentaires</b>	<b>Territoire</b>	<b>Analyse du MFFP</b>
<p><b>Lac aux Sables</b></p> <p>Un riverain est préoccupé par la présence d'oiseaux protégés (pygargue à tête blanche, Balbuzard) à proximité des coupes forestières prévues près du lac aux Sables.</p>	081-52	Le demandeur a été rencontré par le MFFP et la compagnie forestière œuvrant dans le secteur concerné. Le MFFP a mentionné que les nids de pygargue à tête blanche sont protégés, lorsque connus, et que des modalités particulières d'intervention sont prévues autour de ces sites (zone de protection intensive, périodes d'interdiction de réalisation de travaux, etc.). La direction de la gestion de la faune de l'Abitibi-Témiscamingue fournit ces modalités.
<p>Un organisme environnemental est préoccupé par de potentiels travaux sylvicoles non commerciaux qui seraient réalisés dans des aires protégées, dont un refuge biologique et la réserve de biodiversité des Caribous de Val-d'Or.</p>	082-51 083-51	Le MFFP a informé l'organisme concerné que des travaux visant la production ligneuse ne seront pas réalisés dans le refuge biologique mentionné, ces activités d'aménagement forestier étant jugées incompatibles avec la vocation d'un refuge. Il s'agit malheureusement d'une erreur. Par contre, les travaux de préparation de terrain et de reboisement prévus dans la réserve de biodiversité des Caribous de Val-d'Or seront autorisés pour répondre aux besoins de l'espèce. Ces travaux viseront, entre autres, à diminuer l'enfeuillage et permettront ainsi d'améliorer l'habitat du Caribou pour favoriser son rétablissement.

<b>PREOCCUPATIONS EN LIEN AVEC LA PLANIFICATION DES CHEMINS MULTIUSAGES</b>		
<b>Commentaires</b>	<b>Territoire</b>	<b>Analyse du MFFP</b>
<p><b>Lac Beauchêne</b></p> <p>Un gestionnaire de pourvoirie à droits exclusifs ainsi qu'un représentant de l'association des pourvoiries de l'Abitibi-Témiscamingue sont préoccupés par les nouveaux accès qui seront créés pour la récolte des bois. Le territoire est vaste et le gestionnaire a la responsabilité d'y contrôler les prélèvements fauniques.</p>	081-51	La planification des chemins est la responsabilité des compagnies forestières. Des rencontres ont eu lieu entre le gestionnaire, le MFFP et la compagnie forestière concernée pour discuter de la préoccupation. Lorsque la planification plus fine des travaux forestiers sera terminée, les tronçons de chemins qui seront réellement utilisés seront connus. D'autres discussions sont à venir afin de voir les mesures d'harmonisation qui pourraient être convenues.
<p>Un organisme environnemental est préoccupé par une possible implantation de nouveaux chemins et amélioration de chemins existants dans des aires protégées situées sur le territoire du Témiscamingue.</p>	081-51 081-52	Le MFFP a informé l'organisme concerné que tel que le mentionne les <i>Lignes directrices relatives à la gestion des refuges biologiques</i> rédigées en juin 2014, la construction de nouveaux chemins ainsi que l'amélioration de chemins existants ne sont pas autorisées dans les refuges biologiques. Aucune implantation ni amélioration de chemins ne sera autorisée dans ces aires protégées.

<b>PREOCCUPATIONS EN LIEN AVEC LA PLANIFICATION DES CHEMINS MULTIUSAGES</b>		
<b>Commentaires</b>	<b>Territoire</b>	<b>Analyse du MFFP</b>
<p><b>Lac Gauvin</b></p> <p>Une MRC informe le MFFP qu'un projet de mise en disponibilité de terrains de villégiature autour du lac Gauvin est en cours actuellement. Ainsi, si des chemins multiusages sont planifiés à proximité de ce lac, pour des activités d'aménagement forestier, la MRC souhaite que ceux-ci soient réutilisables pour les éventuels villégiateurs.</p>	081-52	<p>Le MFFP a informé la MRC que le secteur de récolte potentiel dont il est question est situé au sud du lac Gauvin alors que le projet de la MRC est au nord de ce lac. Les chemins multiusages construits ne seront donc pas dans le même secteur.</p>

<b>PREOCCUPATIONS EN LIEN AVEC LA PLANIFICATION DES CHEMINS MULTIUSAGES</b>		
<b>Commentaires</b>	<b>Territoire</b>	<b>Analyse du MFFP</b>
<p><b>ZEC Kipawa</b></p> <p>Un représentant de l'association des gestionnaires de ZEC en Abitibi-Témiscamingue est préoccupé par une portion d'un secteur de coupe forestière (trentaine d'hectares) située à l'intérieur des limites de la ZEC Kipawa. La création d'une ouverture à cet endroit pourrait créer des problèmes de gestion de l'accès au territoire, et ce surtout dans le temps de la chasse à l'orignal. La ZEC ne permet qu'une seule semaine de chasse à la carabine tandis qu'il est possible de chasser à la carabine durant 2 semaines sur le territoire libre situé juste à côté.</p>	081-52	<p>Le MFFP a rencontré le représentant de l'association des gestionnaires de ZEC en Abitibi-Témiscamingue pour discuter de la préoccupation soulevée. La préoccupation a ensuite été intégrée dans les outils de planification du MFFP qui pourra prendre en compte celle-ci lorsqu'il peaufinera la planification détaillée des coupes forestières qui sont prévues autour de 2022. Une seconde rencontre avec le représentant en question pourra avoir lieu par la suite pour visualiser les cartes des secteurs de coupes.</p>
<p>Un trappeur/chasseur est préoccupé par la construction de nouveaux chemins qui pourraient se connecter à des chemins déjà existants, créant ainsi plusieurs accès à proximité de ses abris sommaires.</p>	081-52	<p>La planification des chemins est la responsabilité des compagnies forestières. Une rencontre a eu lieu entre le demandeur, le MFFP et la compagnie forestière concernée pour discuter de la préoccupation. La compagnie forestière a expliqué que les chemins affichés sur la carte présentent différentes options possibles. Une visite terrain sera nécessaire afin de peaufiner la planification des chemins qui seront réellement construits.</p>

<b>PREOCCUPATIONS EN LIEN AVEC LA PLANIFICATION DES CHEMINS MULTIUSAGES</b>		
<b>Commentaires</b>	<b>Territoire</b>	<b>Analyse du MFFP</b>
<p><b>Lac aux Sables</b></p> <p>Un riverain se questionne sur le tracé d'un nouveau chemin qui serait construit pour accéder au secteur visé par des coupes forestières alors qu'un ancien tracé passe sur l'autre versant de la montagne et se dirige au même endroit.</p>	081-52	Le demandeur a été rencontré par le MFFP et la compagnie forestière œuvrant dans le secteur concerné. Cette dernière va valider si le chemin mentionné par le demandeur peut être utilisé pour accéder au secteur de récolte de bois.
<p>Des acériculteurs demandent à ce que l'accessibilité à leurs érablières demeure sommaire, car les nouveaux accès peuvent entraîner du vandalisme, du vol de matériel ainsi que de la coupe de bois de chauffage abusive.</p>	082-51	Le MFFP a rencontré les demandeurs pour discuter des préoccupations émises et présenter la planification plus détaillée des travaux forestiers. La présentation a répondu aux besoins des demandeurs, car il n'y aura pas de nouveaux accès de créés.
<p>Des groupes de chasseurs aimeraient continuer d'utiliser les chemins multiusages leur permettant de se rendre à leurs abris sommaires et d'exercer leur activité de chasse à l'orignal. Les chemins en question seront potentiellement fermés.</p>	083-51	Le MFFP a informé les groupes de chasseurs que les demandes de fermeture pour ces chemins visent à contribuer à rétablir l'habitat du caribou de Val-d'Or. Cela dit, leur préoccupation sera sérieusement considérée lors de l'analyse complète du dossier. Le MFFP communiquera sa décision finale aux chasseurs le moment venu.

<b>PREOCCUPATIONS EN LIEN AVEC LA PLANIFICATION DES CHEMINS MULTIUSAGES</b>		
<b>Commentaires</b>	<b>Territoire</b>	<b>Analyse du MFFP</b>
<p><b>Réserve faunique LaVérendrye</b></p> <p>Un représentant de la réserve faunique demande d'éviter la création de nouveaux accès dans la réserve faunique afin de limiter les activités illicites sur ce territoire.</p>	083-51	Une mesure d'harmonisation a été convenue avec la compagnie forestière responsable des mesures d'harmonisation opérationnelle. La construction de chemin en bordure des limites de la réserve faunique sera limitée.
<p>Un villégiateur souhaite que le chemin multiusage planifié pour accéder à un secteur de coupe forestière ne soit pas situé à proximité de son chalet.</p>	086-51	La planification des chemins est la responsabilité des compagnies forestières. Le MFFP a informé le demandeur que sa préoccupation a été transmise à la compagnie forestière concernée et qu'une mesure d'harmonisation opérationnelle pourra être convenue avec celle-ci.

<b>PREOCCUPATIONS EN LIEN AVEC LA PLANIFICATION DES CHEMINS MULTIUSAGES</b>		
<b>Commentaires</b>	<b>Territoire</b>	<b>Analyse du MFFP</b>
<p>Un organisme environnemental considère que le MFFP doit chercher à minimiser davantage les impacts et les effets collatéraux des chemins forestiers. Il juge important que la planification des chemins soit élaborée à l'avance pour identifier déjà les chemins qui seront fermés et restaurés en surface productive.</p>	<p>081-51 081-52 082-51 083-51 084-51 084-62 086-51</p>	<p>Le MFFP a informé l'organisme qu'en Abitibi-Témiscamingue, il y a déjà un vaste réseau de chemins multiusages pour réaliser les différents travaux d'aménagement forestier et que l'utilisation de ceux-ci est privilégiée autant par les compagnies forestières que par le MFFP. Ce qui permet, entre autres, d'amoindrir les coûts d'opération. Par contre, des forêts matures prêtes pour la récolte se trouvent parfois dans des secteurs n'ayant pas de chemins déjà implantés. Le RADF prend en compte l'enjeu de la perte de superficie productive dans divers articles, dont certains liés à l'implantation de chemins. Par exemple, la largeur de l'emprise permise, qui comprend la chaussée, les accotements, les fossés et la bande de bois déboisée a été rétrécie par rapport à ce que permettait l'ancienne réglementation. Il en est de même de la zone dans laquelle on peut prélever du matériel pour aménager le chemin.</p>

<b>PREOCCUPATIONS EN LIEN AVEC LA CONSTRUCTION ET L'ENTRETIEN DES CHEMINS MULTIUSAGES</b>		
<b>Commentaires</b>	<b>Territoire</b>	<b>Analyse du MFFP</b>
<p><b>Chemin du Trout Lake et Chemin de la Grande-Chute</b></p> <p>Une compagnie forestière est préoccupée par la possibilité qu'il y ait des travaux d'amélioration sur certains tronçons de chemin qui superposent des affectations particulières sur le territoire.</p>	081-51 081-52	Les préoccupations émises par le demandeur sont toutes relatives à des usages du territoire dont le MFFP a la responsabilité et qui figure déjà dans les bases de données. Leurs modalités d'intervention seront considérées lors de la confection de la planification fine.
<p>Un villégiateur demande à ce que le chemin qu'il a construit à ses frais pour accéder à son chalet soit remis en état s'il est utilisé durant les opérations forestières. De plus, il souhaite être informé par écrit avant le début des opérations.</p>	081-52	Les éléments préoccupant le demandeur tels l'entretien et la réparation des chemins relèvent des compagnies forestières, il s'agit de l'harmonisation dite « opérationnelle ». Le MFFP a ainsi informé le demandeur que sa préoccupation a été transmise à la compagnie forestière concernée.
<p>Un citoyen est préoccupé par la nuisance qui serait occasionnée, par les camions lors du transport de bois, si le trajet emprunté passe par le Rang de la Lune (Rapide-Danseur).</p>	082-51	Une rencontre a été organisée avec le demandeur, la compagnie forestière concernée et le MFFP pour discuter de la demande de nature « opérationnelle » qui est sous la responsabilité de la compagnie forestière. Une mesure d'harmonisation pourra être convenue suite à la rencontre.

<b>PREOCCUPATIONS EN LIEN AVEC LA CONSTRUCTION ET L'ENTRETIEN DES CHEMINS MULTIUSAGES</b>		
<b>Commentaires</b>	<b>Territoire</b>	<b>Analyse du MFFP</b>
<p><b>Réserve faunique LaVérendrye</b></p> <p>Un représentant de la réserve faunique demande que les chemins empruntés lors de la réalisation des travaux forestiers soient entretenus pendant et à la fin des opérations.</p>	083-51	Ce genre de mesures d'harmonisation a été convenu avec le demandeur par le passé. Le MFFP a transféré la préoccupation à la compagnie forestière concernée, celle-ci ayant le rôle de convenir les mesures d'harmonisation opérationnelle.
<p>Malgré la coupe forestière, un chasseur souhaite conserver son sentier de véhicule tout-terrain pour se rendre à son abri sommaire.</p>	084-51	Pour valider si le sentier touche bel et bien les travaux potentiellement prévus, le MFFP a contacté le demandeur afin que celui-ci lui transmette la localisation du sentier en question.
<p>Un trappeur demande si des travaux de réparation de chemin sont prévus sur le territoire de son terrain de piégeage.</p>	084-51 084-62	Le MFFP a rencontré le demandeur pour lui mentionner que des travaux forestiers ne sont pas prévus à cet endroit à court terme. Le chemin en question ne sera donc pas réparé.

<b>PREOCCUPATIONS EN LIEN AVEC LA CONSTRUCTION ET L'ENTRETIEN DES CHEMINS MULTIUSAGES</b>		
<b>Commentaires</b>	<b>Territoire</b>	<b>Analyse du MFFP</b>
<p>Un organisme environnemental se questionne sur le diamètre des ponts/ponceaux servant à réparer certaines infrastructures au cours des prochaines années. Des épisodes de précipitations abondantes et de fonte de neige rapide sont des évènements extrêmes déjà rencontrés dans la région et qui sont encore à prévoir face aux changements climatiques subis. Les ponts et ponceaux doivent être bien calibrés en conséquence pour pouvoir répondre à ces évènements.</p>	<p>081-51 081-52 082-51 083-51 084-51 084-62 086-51</p>	<p>Le MFFP a informé l'organisme que les normes mises en place dans le RADF visent à assurer la durabilité des infrastructures. Ainsi, des calculs de débit sont obligatoires pour toutes les infrastructures. De plus, le choix et la mise en place des ponceaux doivent se faire en fonction de la pente du cours d'eau au site de traversée et doivent respecter, si nécessaire, le libre passage du poisson avec un enfouissement minimal. Le rétrécissement des cours d'eau ne peut se faire qu'en fonction de la pente du cours d'eau et les culées des ponts doivent maintenant être localisées sur les berges des cours d'eau. Toutes ces mesures ont été discutées avec Pêches et Océans Canada et respectent leurs lignes directrices pour les traversées de cours d'eau au Québec.</p>

<b>PREOCCUPATIONS EN LIEN AVEC LE DEVELOPPEMENT SOCIO-ECONOMIQUE</b>		
<b>Commentaires</b>	<b>Territoire</b>	<b>Analyse du MFFP</b>
<p><b>Lac Beauchêne</b></p> <p>Un représentant de l'association des pourvoies de l'Abitibi-Témiscamingue souhaite que la mise en place d'une gestion intégrée des ressources signifie qu'un réel processus d'harmonisation permette aux parties d'arriver à des solutions permettant d'adapter les interventions forestières aux besoins d'un autre type d'entreprise, telles les pourvoies. Ces dernières générant des retombées économiques non négligeables en région et au Québec.</p>	081-51	Des rencontres ont eu lieu entre le gestionnaire de la pourvoie en question, le MFFP et la compagnie forestière concernée pour discuter de la préoccupation. D'autres discussions sont à venir afin de voir les mesures d'harmonisation qui pourraient être convenues.
<p>Un acériculteur souhaite que son érablière soit protégée des grands vents si des coupes forestières ont lieu à proximité.</p>	081-52	Une rencontre a eu lieu entre l'acériculteur, le MFFP et la compagnie forestière concernée pour discuter de la préoccupation. Le MFFP a pu expliquer au demandeur que le règlement sur l'aménagement durable des forêts prévoit de maintenir une lisière boisée de 30m autour des érablières. De plus, un bloc de coupe partielle est prévu autour de l'érablière, donc ce n'est pas 100% des arbres qui seront coupés. La combinaison de ces modalités devrait limiter le risque de grandes trouées causées par le vent.

<b>PREOCCUPATIONS EN LIEN AVEC LE DEVELOPPEMENT SOCIO-ECONOMIQUE</b>		
<b>Commentaires</b>	<b>Territoire</b>	<b>Analyse du MFFP</b>
Des acériculteurs demandent une bande de protection intégrale sur tout le contour des superficies en location ainsi que de chaque côté de leurs sentiers de récolte de sève. Les changements d'humidité, de vitesse du vent et d'ensoleillement ont un impact catastrophique sur les peuplements d'érable à sucre situés en périphérie des coupes totales.	082-51	Le MFFP a rencontré les demandeurs pour discuter des préoccupations émises et présenter la planification plus détaillée des travaux forestiers. La présentation a répondu aux besoins des demandeurs, car il n'y aura pas de coupes forestières réalisées très près de l'érablière concernée.
Une entreprise œuvrant dans la fourrure est préoccupée par des coupes forestières planifiées dans le secteur où elle détient l'exclusivité pour le piégeage. Une offre touristique est actuellement en développement (trappe, observation faune, chasse, etc.) et les coupes pourraient avoir un impact sur les obligations financières de l'entreprise et la rentabilité qui est directement liée au succès de piégeage.	082-51	Le MFFP a rencontré les demandeurs pour discuter des préoccupations soulevées. La planification plus détaillée des travaux forestiers a été présentée et des modifications ont été réclamées par les demandeurs. Le MFFP analyse actuellement les changements requis et communiquera avec les demandeurs par la suite.

### PREOCCUPATIONS EN LIEN AVEC L'APPROVISIONNEMENT FORESTIER

Commentaires	Territoire	Analyse du MFFP
<p>Un trappeur demande à ce que le MFFP cesse de couper le cèdre dans le secteur du Témiscamingue, car il considère que le cèdre est l'arbre le plus important pour la faune.</p>	<p>081-51 081-52</p>	<p>Le MFFP et la compagnie forestière concernée ont rencontré le demandeur pour discuter de sa préoccupation. Le MFFP a indiqué qu'au Témiscamingue il y a la Scierie Bardeau qui détient une garantie d'approvisionnement d'environ 3 000 m<sup>3</sup>. Un petit volume de cèdre doit donc être récolté pour cette scierie. Cependant, il provient des cèdres récoltés dans des peuplements autres que des peuplements purs de cèdre. Le MFFP ne prescrit pas de coupe forestière dans des peuplements purs de cèdre. Par ailleurs, sur le terrain, la compagnie forestière concernée explique qu'elle évite tant que possible de récolter les cèdres, à l'exception des arbres situés dans le tracé d'un futur chemin.</p>
<p>Une municipalité est préoccupée par les essences sans preneurs qui sont abattues par la machinerie et laissées sur le parterre de coupe. Elle considère cette pratique comme du gaspillage de la ressource.</p>	<p>082-51</p>	<p>Le MFFP a rencontré les représentants de la municipalité pour discuter de la préoccupation exprimée. Le secteur en question étant atteint par la tordeuse des bourgeons de l'épinette, la récolte de tous les arbres, même les essences sans preneurs, peut être demandée à la compagnie forestière concernée. Le MFFP analyse cette possibilité et en informera la municipalité lorsqu'une décision sera prise.</p>

## PREOCCUPATIONS EN LIEN AVEC L'AMENAGEMENT ECOSYSTEMIQUE

Commentaires	Territoire	Analyse du MFFP
<p><b>Lac aux Sables</b></p> <p>Des détenteurs de baux de villégiature et des riverains s'inquiètent sur la santé de la forêt et souhaitent que le MFFP travaille avant tout à la pérennité du patrimoine forestier et au bien collectif.</p>	081-52	<p>Les demandeurs ont été rencontrés par le MFFP et la compagnie forestière œuvrant dans le secteur concerné. Le MFFP a expliqué que l'aménagement des forêts publiques au Québec se faisait selon les principes du développement durable, dont fait partie l'aménagement écosystémique. Ce type d'aménagement vise à imiter les processus naturels, donc diminuer l'écart entre une forêt naturelle et une forêt aménagée.</p>
<p><b>Réserve faunique LaVérendrye</b></p> <p>Un représentant de la réserve faunique souhaite que, sur le territoire de la réserve faunique, des coupes à rétention soient réalisées et que le maintien de la qualité des habitats fauniques soit assuré (connectivité, répartition forêts résiduelle, etc.).</p>	083-51	<p>Le MFFP a informé le demandeur que 20% des coupes forestières réalisées dans les unités d'aménagement de la région sont prescrits avec de la rétention. Celle-ci se prévoit lors de la planification plus fine des secteurs. La préoccupation sera donc prise en compte à ce moment et des cartes seront présentées au demandeur. De plus, l'aménagement forestier est réalisé dans un principe d'aménagement écosystémique qui consiste à prendre en compte des éléments de nature écologique et faunique. Par exemple, un pourcentage de forêt résiduelle ayant une hauteur de 7 mètres et plus est toujours laissé intact à proximité d'une coupe forestière.</p>

<b>PREOCCUPATIONS EN LIEN AVEC L'AMENAGEMENT ECOSYSTEMIQUE</b>		
<b>Commentaires</b>	<b>Territoire</b>	<b>Analyse du MFFP</b>
<p>Un organisme environnemental se demande pourquoi les travaux en consultation ne sont pas plus orientés dans les aires d'intensification de la production ligneuse (AIPL). Est-ce seulement une question de structure d'âge ou de maturité des forêts actuelles? Malgré cela, l'organisme s'attendait à ce que les travaux non commerciaux soient plus orientés vers les AIPL en vue de les préparer pour des récoltes futures.</p>	<p>081-51 081-52 082-51 083-51 084-51 084-62 086-51</p>	<p>Le MFFP a informé l'organisme qu'il n'y a pas de cible annuelle fixée pour la récolte dans les AIPL. Le MFFP n'a pas voulu exiger une cible additionnelle aux nombreuses contraintes auxquelles les aménagistes font face actuellement. Cependant, des efforts sont faits chaque année pour cibler des peuplements prêts pour la récolte dans les AIPL, environ le tiers des aires ayant été ciblé dans des peuplements de forêt de 50 ans et plus. Il est également souhaité de reboiser des plants de niveaux d'amélioration élevés dans les aires identifiées et de tendre vers un plus fort pourcentage de superficies aménagées annuellement selon un scénario intensif.</p>

<b>PREOCCUPATIONS EN LIEN AVEC LES ZONES DE CONSERVATION</b>		
<b>Commentaires</b>	<b>Territoire</b>	<b>Analyse du MFFP</b>
<p><b>Secteur Mill</b></p> <p>Un représentant de l'association des gestionnaires de ZEC de l'Abitibi-Témiscamingue souhaite qu'une partie de la forêt résiduelle laissée debout lors de la coupe forestière soit située dans un secteur préalablement identifié par l'association comme étant une forêt ayant une haute valeur faunique.</p>	081-51	<p>Le MFFP peaufinera la planification plus détaillée des coupes forestières prévues dans le secteur concerné dans les prochains mois. Suite à la rencontre qui a eu lieu avec le représentant en question, diverses analyses sont en cours : par exemple vérifier si les nids de pygargue observés sont bel et bien situés dans le secteur concerné et inclus dans les outils de travail du MFFP. De plus, le représentant va remettre au MFFP une fiche pour signaler la forêt à haute valeur de conservation qu'il souhaite voir protéger. Le MFFP procédera ensuite à l'analyse de cette demande pour voir la possibilité d'identifier cet endroit comme étant un « <i>écosystème forestier exceptionnel</i> » dans le cadre de la certification FSC.</p>
<p>Une compagnie forestière est préoccupée par la présence d'opérations forestières à proximité de zones à haute valeur de conservation et de zones à l'étude du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques à des fins d'aire protégée.</p>	081-51 081-52	<p>Les préoccupations émises par le demandeur sont toutes relatives à des usages du territoire dont le MFFP a la responsabilité et qui figurent déjà dans les bases de données. Leurs modalités d'intervention seront considérées lors de la confection de la planification fine.</p>

<b>PREOCCUPATIONS EN LIEN AVEC LES ZONES DE CONSERVATION</b>		
<b>Commentaires</b>	<b>Territoire</b>	<b>Analyse du MFFP</b>
Un organisme environnemental est préoccupé par la présence d'activités forestières qui pourraient être réalisées dans le secteur de Rouyn-Noranda où l'engoulement bois-pourri (espèce d'oiseau) a été recensé depuis plusieurs années. Celui-ci est une espèce d'oiseau menacée incluse dans la <i>Loi sur les espèces en péril du Canada</i> , qui est également susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable au Québec. L'organisme en question formule quelques recommandations au MFFP.	082-51	Le MFFP a rencontré l'organisme régional afin d'obtenir la localisation des points d'observations sonores de l'engoulement bois-pourri et de discuter des activités forestières prévues. Pour 2019-2020, aucune intervention n'est prévue à proximité d'un point où plusieurs observations ont été recensées. Par contre, sachant que l'organisme travaille à documenter l'habitat de cette espèce sur le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue ainsi que les conditions qui la menace, le MFFP a informé l'organisme qu'il sera possible de prendre connaissance de leurs recommandations le moment venu et d'appliquer des modalités particulières si nécessaire.
Un citoyen demande au MFFP de ne pas autoriser de coupe forestière dans un secteur particulier où la forêt est âgée et où il y a présence d'un ravage d'originaux.	082-51	Une rencontre entre le MFFP et le demandeur est prévue sous peu pour discuter de la préoccupation.

### PREOCCUPATIONS EN LIEN AVEC L'APPORT PONCTUEL DE SEDIMENTS

Commentaires	Territoire	Analyse du MFFP
<p><b>Lac aux Sables</b></p> <p>Des détenteurs de baux de villégiature et des riverains espèrent que suite aux coupes forestières il y aura du reboisement et que les règlements seront respectés, entre autres concernant la protection des berges des lacs et des cours d'eau.</p>	081-52	<p>Les demandeurs ont été rencontrés par le MFFP et la compagnie forestière œuvrant dans le secteur concerné. Le MFFP a expliqué que suite aux opérations de récolte, il est prévu de scarifier et reboiser les superficies en question. De plus, le MFFP a l'obligation de remettre en production les secteurs de récolte de bois et le reboisement contribue à répondre à ce devoir. Le MFFP mentionne également qu'un règlement encadre, entre autres, la protection de l'eau. Le RADF prévoit d'ailleurs le maintien d'une lisière boisée de minimum 20 mètres le long des lacs et cours d'eau permanents.</p>

<b>PREOCCUPATIONS EN LIEN AVEC LA COMMUNICATION ET LA PARTICIPATION</b>		
<b>Commentaires</b>	<b>Territoire</b>	<b>Analyse du MFFP</b>
<p><b>Secteurs Pike et Collerette</b></p> <p>Un représentant de l'association des gestionnaires de ZEC de l'Abitibi-Témiscamingue souhaite que les mesures d'harmonisations conclues pour ces secteurs d'intervention, en juin 2014, soient reconduites de façon intégrale.</p>	<p>081-51 081-52</p>	<p>Les mesures d'harmonisations convenues avec les demandeurs sont en général d'une durée de 5 ans. Pour diverses raisons, les opérations forestières dans un secteur donné peuvent être retardées durant plusieurs années. Par exemple, au Témiscamingue, plusieurs secteurs planifiés ont été mis en attente depuis l'arrivée de la tordeuse de bourgeons de l'épinette. La récolte de la forêt affectée par cet insecte ravageur étant prioritaire. Ainsi, le MFFP a accepté de reconduire de 5 ans les mesures d'harmonisations venues à échéance en 2018, pour les secteurs Pike et Collerette.</p>
<p>Un trappeur demande à ce que les ententes d'harmonisation conclues antérieurement pour le terrain de piégeage où il a l'exclusivité soient reconduites pour une autre période de 5 ans.</p>	<p>081-52</p>	<p>Le MFFP a rencontré le demandeur et accepté de reconduire les mesures d'harmonisations convenues avec celui-ci.</p>

<b>PREOCCUPATIONS EN LIEN AVEC LA COMMUNICATION ET LA PARTICIPATION</b>		
<b>Commentaires</b>	<b>Territoire</b>	<b>Analyse du MFFP</b>
<p>Une détentrice d'un bail de villégiature aimerait en connaître davantage sur les travaux qui auront lieu à proximité de son chalet (types et calendrier). Elle demande également comment elle pourrait être mieux informée si d'autres travaux seront prévus ultérieurement.</p>	081-52	<p>Le MFFP a informé la détentrice du bail que le calendrier des opérations est sous la responsabilité des compagnies forestières qui réalisent les travaux. La demande a ainsi été transférée à la compagnie forestière concernée. Cela dit, le MFFP a mentionné que les secteurs de coupes forestières situés à proximité du chalet en question ne sont pas prévus à court terme. La récolte de secteurs affectés par la tordeuse des bourgeons de l'épinette est prioritaire actuellement. En ce qui concerne la disponibilité de l'information, le MFFP a transmis à la détentrice du bail le lien vers la page Internet du MFFP où l'on retrouve diverses informations. Par exemple, la carte interactive présentant la planification forestière ainsi que les renseignements sur la consultation du public.</p>
<p><b>Lac aux Sables</b></p> <p>Des détenteurs de baux de villégiature et des riverains considèrent que le processus de consultation du public ne rejoint pas toute la population et que des actions supplémentaires devraient être envisagées pour inciter les gens à participer.</p>	081-52	<p>Les demandeurs ont été rencontrés par le MFFP et la compagnie forestière œuvrant dans le secteur concerné. Le MFFP apprécie les commentaires constructifs et est toujours prêt à améliorer ses façons de faire visant à informer la population sur ses activités forestières. Les nombreuses actions de communication réalisées chaque année ont été présentées auprès des demandeurs afin de préciser que des éléments sont déjà en place pour répondre à ce besoin.</p>

<b>PREOCCUPATIONS EN LIEN AVEC LA COMMUNICATION ET LA PARTICIPATION</b>		
<b>Commentaires</b>	<b>Territoire</b>	<b>Analyse du MFFP</b>
Un chasseur désire être informé du début des travaux forestiers prévus à proximité de son abri sommaire afin de planifier ses activités de chasse et retirer son matériel (ex. : caméra). De plus, il souhaite que les sentiers qu'il utilise pour la chasse soient protégés lors des travaux.	082-51	Le MFFP a rencontré le demandeur pour discuter des préoccupations soulevées. L'analyse des sentiers dont une protection est demandée lors des opérations sous la responsabilité du MFFP (ex. : préparation de terrain) est en cours actuellement. Une entente d'harmonisation pourra être convenue suite à l'analyse.
Un groupe de chasseurs désire être informé de tous les travaux commerciaux ou non commerciaux pouvant être réalisés sur leur territoire d'intérêt (périodes des opérations, type de travaux, infrastructures, etc.).	083-51	Le MFFP a transféré au groupe de chasseurs le lien Internet où il est possible de visualiser tous les travaux prévus dans la région. De plus, les coordonnées de Rexforêt, responsable de la coordination des travaux non commerciaux, leur ont été transmises. Il sera ainsi possible pour eux de connaître le calendrier des opérations.
Un gestionnaire de pourvoirie à droits exclusifs demande d'être informé sur divers éléments, soient les dates de début des opérations, les dates de transport des bois récoltés, la destination de ceux-ci, etc.	083-51	Le MFFP a informé le demandeur que les préoccupations soulevées, de natures opérationnelles, relèvent de la compagnie forestière désignée pour ce territoire. Elles ont ainsi été transmises à la compagnie directement.

<b>PREOCCUPATIONS EN LIEN AVEC LA COMMUNICATION ET LA PARTICIPATION</b>		
<b>Commentaires</b>	<b>Territoire</b>	<b>Analyse du MFFP</b>
Une municipalité demande que la mesure d'harmonisation signée en 2018, concernant la protection de jeunes érables, soit encore en vigueur pour l'année 2019. De plus, elle souhaite être informée de la date de début des travaux afin d'informer les citoyens et savoir qui contacter en cas de besoins.	086-51	Le MFFP a informé la municipalité que l'entente d'harmonisation convenue l'année dernière est en vigueur depuis le 28 mai 2018 et se termine qu'au 31 mars 2023. Pour le calendrier des travaux, la préoccupation, de nature opérationnelle, relève de la compagnie forestière désignée pour ce territoire. Elle a ainsi été transmise à la compagnie concernée.
Un organisme environnemental propose quelques modifications ou améliorations sur le processus de consultation du public et sur les informations présentées lors de la consultation.	081-51 081-52 082-51 083-51 084-51 084-62 086-51	Le MFFP a remercié l'organisme pour ses commentaires constructifs visant à assurer une meilleure compréhension de l'information présentée lors de la consultation publique. Divers éléments ont été pris en considération que ce soit pour améliorer la carte interactive où l'on consulte les plans d'aménagement forestier intégré ou la diffusion de l'information via les radios locales, par exemple.

<b>AUTRES PREOCCUPATIONS</b>		
<b>PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX</b>		
<b>Commentaires</b>	<b>Territoire</b>	<b>Analyse du MFFP</b>
<p><b>Lac aux Sables</b></p> <p>Un riverain est préoccupé que les coupes forestières prévues à proximité du lac aux Sables perturbent les sites où sont effectués de la cueillette de champignons sauvage (chaga, pleurote, russule, chanterelle, hydnes, etc.).</p>	081-52	Le demandeur a été rencontré par le MFFP et la compagnie forestière œuvrant dans le secteur concerné. Le MFFP a informé le demandeur que le secteur en question a été soumis en consultation publique en 2016, puis vendu via le bureau de mise en marché des bois (BMMB) en 2018. Il est ainsi plus difficile de convenir des mesures d'harmonisation lorsqu'un acheteur a déjà acquis un secteur.

## 5. Conclusion

Les PAFIO sont des plans dynamiques qui présentent les endroits ayant un potentiel pour la réalisation de divers travaux d'aménagement. Pour consulter les différents documents de planification forestière ayant rapport à l'Abitibi-Témiscamingue, visitez le site Web du MFFP à l'adresse :

[\[http://mffp.gouv.qc.ca/forets/amenagement/planification-forestiere/abitibi-temiscamingue.jsp\]](http://mffp.gouv.qc.ca/forets/amenagement/planification-forestiere/abitibi-temiscamingue.jsp).

Annuellement, des consultations publiques sur les plans d'aménagement forestier intégré opérationnels sont organisées dans le but de recevoir les commentaires des organismes et individus au cours de la période de validité des plans. Ces consultations sont généralement tenues en février, annuellement.

Pour visualiser la planification forestière opérationnelle, visitez la carte interactive de la région dans le site Web mentionné plus haut ou adressez-vous à l'une des six unités de gestion du Ministère mentionnées ci-dessous.

Courriel : [abitibi-temiscamingue@mffp.gouv.qc.ca](mailto:abitibi-temiscamingue@mffp.gouv.qc.ca)

**Unité de gestion de Rouyn-Noranda**  
70, avenue Québec  
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 6R1  
Téléphone : 819 763-3388

**Unité de gestion de la Mégiscane**  
250, 14<sup>e</sup> Avenue Est  
Senneterre (Québec) J0Y 2M0  
Téléphone : 819 737-2350

**Unité de gestion de Val-d'Or**  
420, boulevard Lamaque  
Val-d'Or (Québec) J9P 3L4  
Téléphone : 819 354-4611

**Unité de gestion du Lac-Abitibi**  
645, 1<sup>re</sup> Rue Est  
La Sarre (Québec) J9Z 3P3  
Téléphone : 819 339-7623

**Unité de gestion de l'Harricana-Sud**  
1122, Route 111 Est  
Amos (Québec) J9T 1N1  
Téléphone : 819 444-5238

**Unité de gestion Témiscamingue**  
75, rue des Oblats Nord  
Ville-Marie (Québec) J9V 1J2  
Téléphone : 819 629-6494

*Forêts, Faune  
et Parcs*

Québec 

